



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MAI 2026

N° C07_05_2026_25 - Convention de délégation des transports scolaires avec la Région Nouvelle-Aquitaine (annexes)

Annexe(s) :

- Convention de délégation de compétence
- Grille tarifaire

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
86	79	2	81	5

Pour : 81	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle de la Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle, AUDÉ Laurent, BALLAND Cyril, BARRÉ Daniel, BAUDRY Patrice, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BETTELI Géralde, BIET Christelle, BLAUD Philippe, BON Fabienne, BONNAUD Stéphane, BONNIN Jean-Marie, BOUYER Nadia, BRENET François, BRETONNIER Pascal, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BROSSET Valérie, BRUNET Sylvie, BAUDRIT Isabelle, CHAILLER Catherine, DUCOURTIEUX Jean-Claude, CHESNEAU Etienne, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, COYAU David, DELEZAY Gaëtan, DENOEL-MAZOYER Sylvie, ÉMERIT Christian, FERRE Pascal, FOUCHÉ Étienne, FOUCHÉ Patrice, MOREAU Olivier, GALIGAZON David, GAYET Olivier, GIRAUD Mélodie, GRIFFAULT Sylvain, HERISSE Mathieu, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, INGRAND Emmanuel, LARGEAU Vanessa, LEON-HENRI Aurélie, LEQUIEN Ryan, LONGEAU Daniel, LUSSEAU Christian, MACAUD Isabelle, MAGNAN Jean-Christophe, MANGUY Fabienne, MANN Grégory, MERCIER Sébastien, MARQUET Pierrick, MATHIAS Sandrine, MICHELET Fabrice, MORIN Christine, MORIN Patrick, NEE Nicole, OUVRARD Émilie, PAGENEAU Liliane, PALLUAU Vincent, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POIRIER Gilles, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SPATICO Marlène, SUIRE Rudy, THELLIER Odile, VICHIT Luc, VINATIER Christine, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BEURET Lucie (pouvoir donné à ÉMERIT Christian), GUÉRY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

CHASSIN Julien, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, LEVASSEUR Dominique, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

Convention de délégation des transports scolaires avec la Région Nouvelle-Aquitaine (annexes)

Annexe(s) :

- Convention de délégation de compétence

- Grille tarifaire

Vu la délibération n°112-2019 du conseil communautaire du 29 avril 2019 relative à la convention de délégation des transports scolaires avec la région Nouvelle Aquitaine et aux prérogatives émises dans ce cadre à l'intention de la communauté de communauté - Autorité Organisatrice de 2nd rang (AO2) en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires, ce jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2021/2022 selon le calendrier établi par l'Education Nationale et à la prise en charge financière d'une part du service par la communauté de communes pour certaines familles du territoire ;

Vu la délibération n°C25-05-2023_50 du conseil communautaire du 25 mai 2023 relative à l'avenant n°5 prolongeant la convention jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2025-2026 ;

La Région Nouvelle-Aquitaine et la communauté de communes Mellois en Poitou ont signé, le 8 août 2019, une convention de délégation de la compétence en matière de transports scolaires, entrée en vigueur le 1er juin 2019 et arrivant à échéance au terme de l'année scolaire 2025/2026.

À l'approche de cette échéance, la communauté de communes a fait part à la Région de son souhait de poursuivre l'exercice de cette compétence en tant qu'autorité organisatrice de second rang (AO2) sur son territoire.

Il est ainsi proposé de renouveler la convention de délégation, pour une durée de deux ans, à compter du 1er septembre 2026 et jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2027/2028.

Par ailleurs, la communauté de communes participe financièrement au coût du transport scolaire pour les familles dont les enfants, inscrits au service, sont scolarisés dans une école à compétence communautaire. Cette participation permet de réduire le coût d'inscription pour les familles du territoire.

La Région Nouvelle-Aquitaine a défini une nouvelle grille tarifaire applicable pour les rentrées scolaires 2026 et 2027, présentée en annexe.

La communauté de communes souhaite maintenir son niveau de participation financière afin de soutenir les familles pour ces deux années scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la grille tarifaire applicable aux transports scolaires pour les rentrées 2026 et 2027, telle que présentée en annexe ;
- APPROUVER le renouvellement de la convention de délégation des transports scolaires avec la Région Nouvelle-Aquitaine, annexée à la présente délibération ;
- AUTORISER le président à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président